

Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
des Landes

CDPENAF

Inventaire des terres considérées comme friches

Club PLUi
10 novembre 2021



Ordre du jour

- Rappel de la démarche,
- Bilan départemental du recensement,
- Compte rendu succinct du 2d COPIL Valorisation

Démarche mise en place

Origine de la démarche

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

- x La loi prévoit une mission de nature non consultative de la CDPENAF :
« Tous les 5 ans, le Préfet charge la CDPENAF de procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière »

Initiée dès 2016 la démarche pilote landaise a été animée par la CDPENAF :

- x Constitution d'un groupe de travail,
 - x Validation de la méthodologie et de la phase de test,
 - x Délai de trois ans pour réaliser ce recensement échéance fin 2020.
-
- x Dès le départ, la CDPENAF a souhaité aller au-delà du recensement en souhaitant la mise en place d'actions de valorisation.

Rappel de la démarche

- Définitions retenues par le Groupe de travail :
 - **Friche agricole** : Terre agricole sous exploitée
 - **Friche forestière** : Terrain à vocation forestière, dont l'objectif de production n'est plus assuré
 - **Friche industrielle ou commerciale** : Terrain dont l'activité a cessé et sans nouvelle vocation

Rappel de la démarche : Étape 1

Méthodologie validée :

La représentation cadastrale a été retenue, sans seuil de taille minimale des friches.

1- Analyse spatiale par des traitements informatiques

→ Utilisation de bases de données définissant l'usage du sol :

x Parcelles agricoles : RPG (Registre parcellaire graphique : îlots PAC)

x Parcelles forestières :

- la localisation des dossiers engagés dans le cadre du plan chablis
- les plans simples de gestion,
- les espaces boisés classés des documents d'urbanisme,
- les forêts publiques.

x Parcelles à gestion environnementale :

- les Réserves naturelles régionales et nationales,
- les Espaces naturels sensibles,
- les terrains du Conservatoire des espaces littoraux

x Parcelles bâties : les fichiers fonciers.

Rappel de la démarche : Étapes 2 et 3

Pour les parcelles dont l'état reste inconnu à la fin de l'étape 1 :

- 2) Photo-interprétation des parcelles restantes avec vérification de l'usage des parcelles en friches pour 1985 (répartition entre friches agricoles et forestières)

Validation du travail de bureau par une confrontation avec les acteurs de terrain :

- 3) Concertation avec les communes pour valider le bon classement des parcelles

Bilan des territoires analysés

PAV mises en évidence

	CC Seignanx 15 140 ha		CC MACS 61 360 ha		CA Gd Dax 34530 ha		Pays tarusate 60 030 ha		Pays morcenais 52 020 ha		Mt-de-Marsan 48 170 ha		CC Aire 30 220 ha	
Classement	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%
PAV Agricole	337	2,3	956	7,7	854	9,1	525	3,7	255	4,4	533	6,0	395	2,9
PAV Forestière	692	10,4	3990	11,3	2426	11,6	3029	7,8	1297	3,1	2277	7,1	1576	42,3
<i>Dont Klaus non subventionné</i>	9	1,3%	787	19,7%	573	23,6%	1743	57,5%	688	53,0%	566	24,9%	214	13,6%
PAV Urbaine	85	3,5	214	2,6	118	2,8	150	3,8	58	2,9	19	0,3	8	0,4

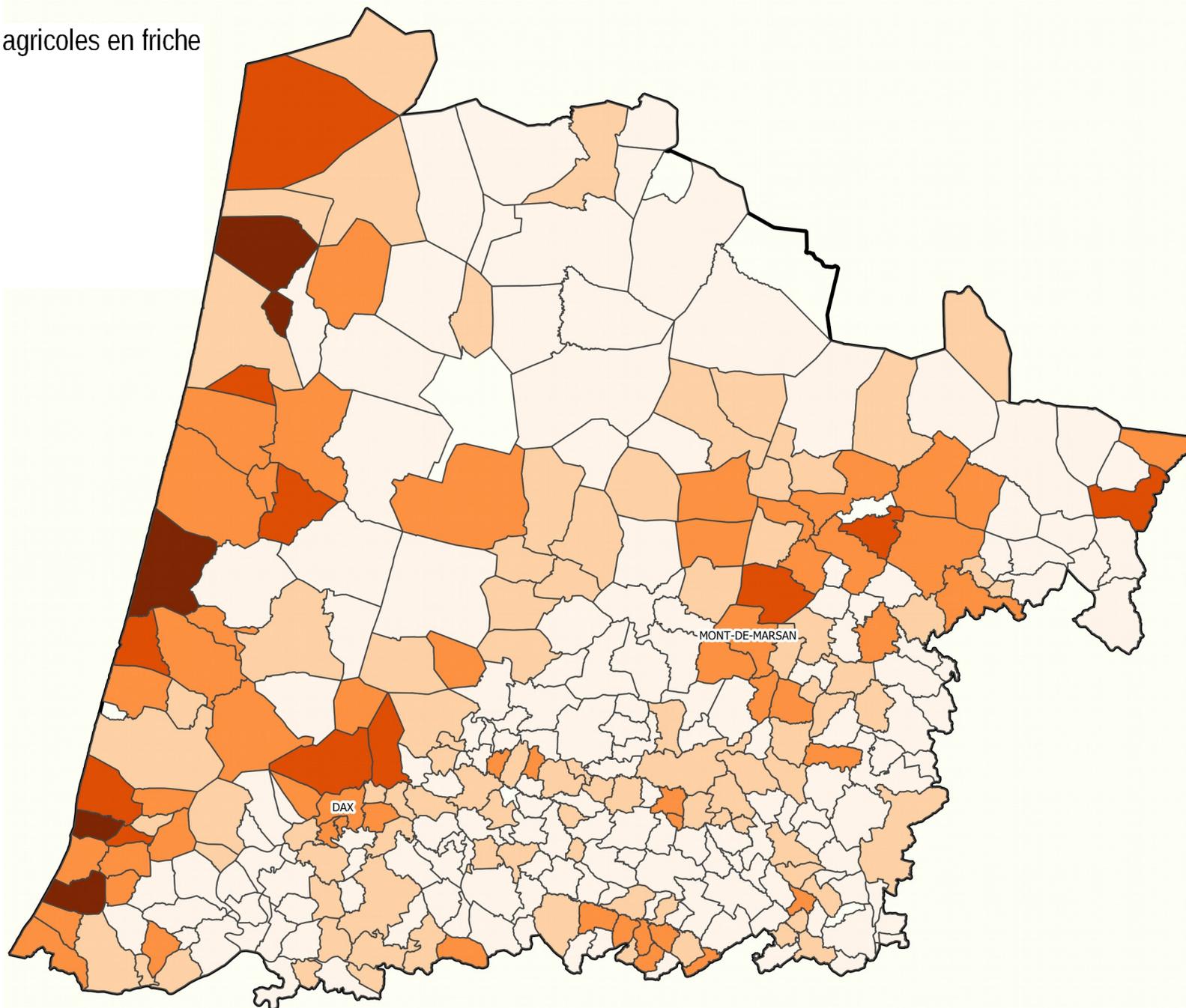
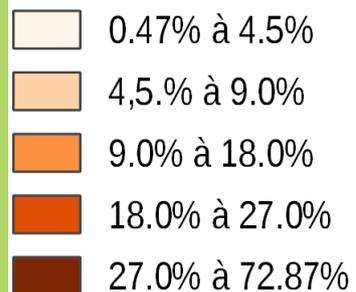
	CC Grands lacs 72 884 ha		CC Mimizan 35 524 ha		Coeur Hte Lande 176 664 ha		Côte Landes Nature 59 811 ha		Landes d'Armagnac 106 930 Ha		Pays grenadois 16 580 Ha		Terres de Chalosse 31 280 Ha	
Classement	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%
PAV Agricole	248	3,9	139	9,5	532	2,00	309	10,9	1252	6,4	513	5,2	690	3,5
PAV Forestière	3600	6,7	700	2,2	5787	4,1	1408	2,7	2715	3,4	1036	24,8	3283	47,3
<i>Dont Klaus non subventionné</i>	725	20,1%	167	23,9%	2217	38,3%	471	33,5%	444	16,4%	512	49,4%	433	13,2%
PAV Urbaine	74	1,5	69	3,0	68	0,9	142	4,3	41	1,1	19	1,4	18	0,6

	CC Pays villeneuvois 21 479 Ha		CC Côteaux et vallées des luy 18 801 ha		CC Orthe et Arrigans 39 162 Ha		CC Chalosse- Tursan 58 922 Ha		Total pour les territoires analysés	
Classement	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Total (Ha)	%	Ha	%
PAV Agricole	517	4,7	582	4,9	903	4,1	1419	3,7	10959	4,6
PAV Forestière	1128	14,0	1254	29	1834	19,9	5288	41,1	43320	7,5
<i>Dont Klaus non subventionné</i>	577	51,2%	98	7,8%	205	11,2%	1018	19,3%	11447	26,4%
PAV Urbaine	8	0,6	7	0,5	87	2,1	45	1,0	1230	1,8

Le pourcentage représente la part des PAV dans la thématique

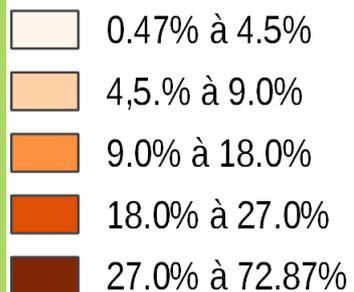
PAV A mises en évidence

Part communale des terres agricoles en friche

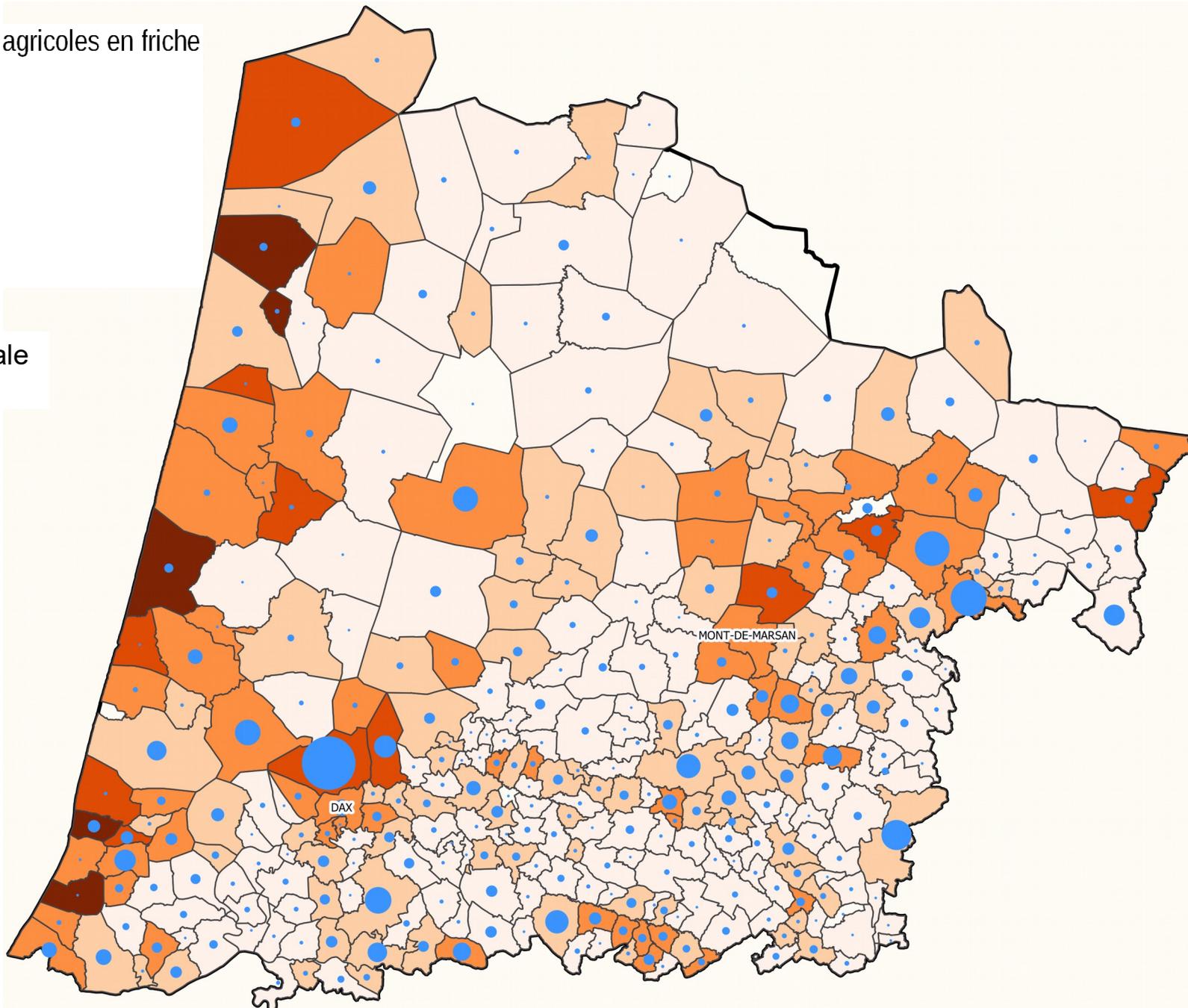


PAV A mises en évidence

Part communale des terres agricoles en friche



Superficie communale en friche agricole



PAV F mises en évidence

Légende

Part communale des forêts en friche [327]

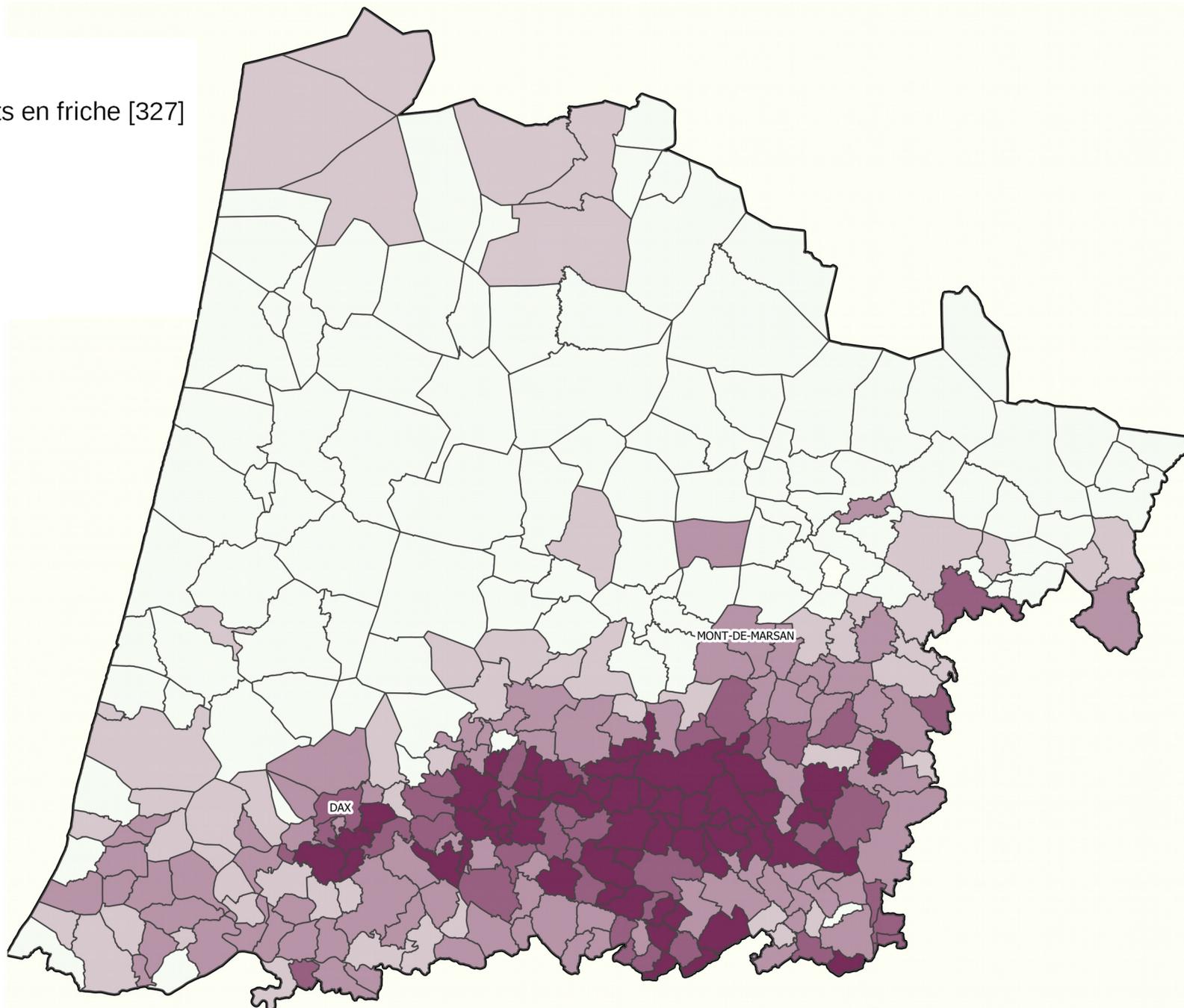
0% à 7.5% [97]

7.5% à 15% [55]

15% à 30% [83]

30% à 45% [38]

45% à 82,12% [53]



PAV F mises en évidence

Légende

Part communale des forêts en friche

0% à 7.5%

7.5% à 15%

15% à 30%

30% à 45%

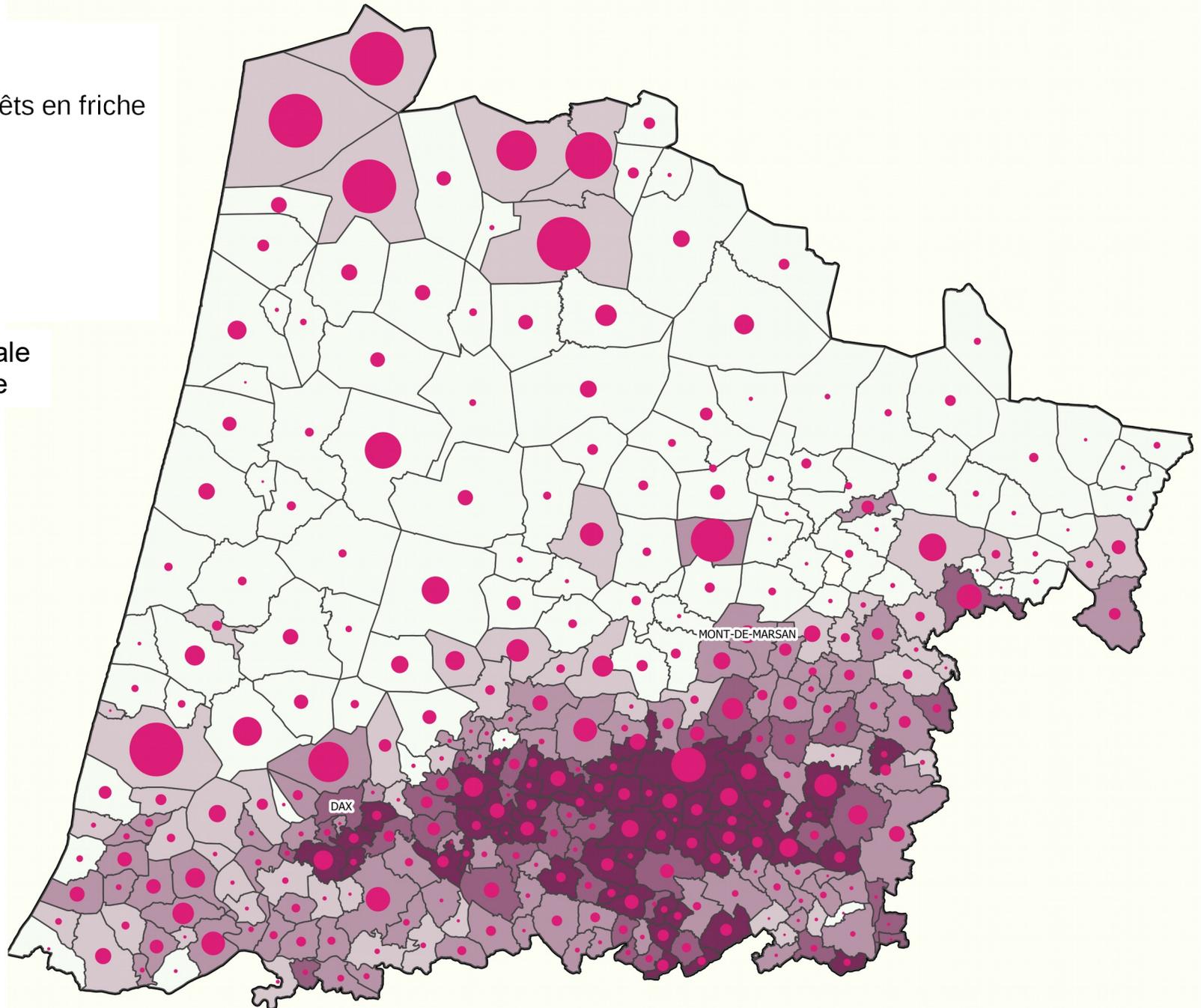
45% à 82,12%

Superficie communale en friche forestière

800 ha

400 ha

100 ha



QUALIFICATION

Conseil départemental des Landes

Valorisation

- Rappel Qualifications Forestière et Environnementale,
Secteurs pilote CAGD et MACS
 - Qualification forestière :
 - ➔ Critères Surfaciques (Îlots parcellaires de plus ou moins 4 ha avec un ou plusieurs propriétaires)
 - ➔ Méthodologie mise en forme par le CRPF
 - ➔ Atlas par communes
 - Qualification Environnementale :
 - Classement par points de divers enjeux environnementaux
 - Intervention du Cabinet OXAO
 - Croisement avec les thématiques A et F

Qualification

- Présentation Qualification Agricole

(Résultats produits par la Chambre d'Agriculture des Landes)

2 études réalisées :

- Besoins fonciers des filières
- Qualification agricole :
 - ➔ Critères Surfaciques (Îlots parcellaires de plus ou moins 2 ha avec un ou plusieurs propriétaires)
 - ➔ Orientation et leviers d'action selon le type de culture
 - ➔ Atlas par communes

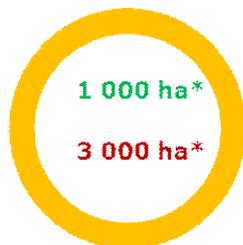
Qualification

- Présentation Qualification Agricole (Résultats produits par Chambre Agriculture des Landes)
 - Besoins fonciers des filières

Céréales



Semences



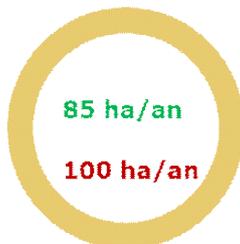
Légumes de plein champs



Maraichage



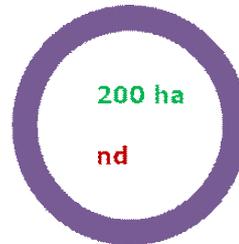
Asperges



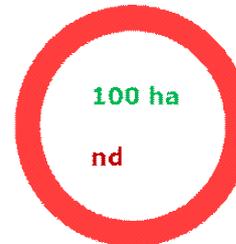
Kiwis



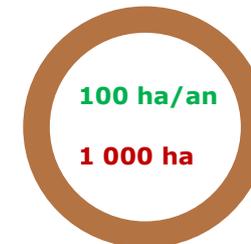
Vigne



Pommes



Noisettes



Fruits rouges



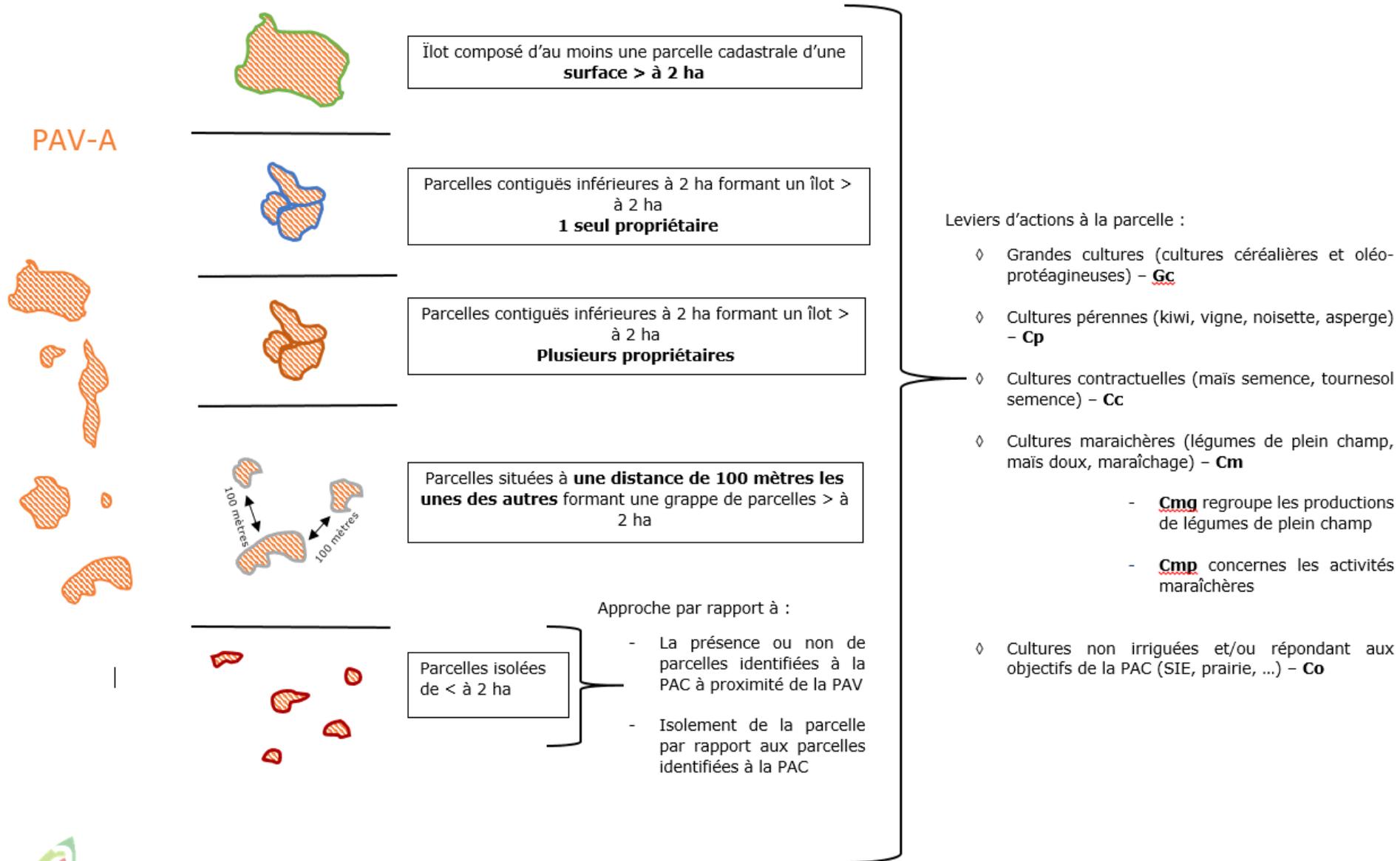
Légende : **Besoins à court terme** et **Besoins à long terme**.

Besoin en bio pris en compte dans les données ci-dessus.

*Besoins à l'échelle du bassin de production issus des données des opérateurs économiques agricoles.

Qualification

● Qualification Agricole et Classement complémentaire :



Qualification

- Qualification Agricole et Classement complémentaire

Résultats sur MACS :

PAV	Parcelles		Ilots		Superficie totale (Ha)	Pourcentage
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)		
A1	219	1,49	66	4,95	327	34,2 %
A2	256	0,53	48	2,85	137	14,3 %
A3	408	0,42	52	3,31	172	18,1 %
A4	168	0,37	24	2,60	63	6,6 %
A5	720	0,36	409	0,63	256	26,8 %
Total	1771	0,54	599	1,59	955	100%

Qualification

- Qualification Agricole et Classement complémentaire

Résultats sur la CAGD:

PAV	Parcelles		Ilots		Superficie (Ha)	Pourcentage
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)		
A1	237	1,37	62	5,24	325	38,2%
A2	194	0,55	34	3,12	106	12,4%
A3	302	0,51	44	3,52	155	18,2%
A4	126	0,46	21	2,76	58	6,8%
A5	717	0,29	341	0,61	208	24,4%
Total	1576	0,54	502	1,70	853	100%

Animation et Valorisation

- Animation Territoriale et programme d'actions de valorisation

- **Animation :**

- Présentation aux élus des territoires pilotes : résultats des travaux, outils de remise en valeur, partages des enjeux territoriaux, ...
- Invitation des propriétaires à des réunions collectives : présentation de la démarche, échanges, identification des propriétaires « moteurs », ...
- Rencontre individuelle des propriétaires moteurs : volontés de remise en valeur, propositions d'orientations, outils adaptés, ...

- **Valorisation :**

- Boîte à outils à disposition des propriétaires et des collectivités : incitation à la restructuration foncière (aides aux échanges amiables, ...), accompagnement des collectivités (récupération des biens vacants et sans maître, aide aux diagnostics agricoles, élaboration de ZAP, conservatoire des terres, ...), préservation et restauration de l'environnement (politique départementale Nature 40, ORE, compensation environnementale, ...)
- Gouvernance : COPIL, Comité territorial, cellule d'animation => **implication des territoires**

Animation territoriale

➤ Mise en œuvre proposée :

- *Informers les collectivités de la démarche et des outils existants :*

Objectif : Présenter la démarche et les objectifs - définir et partager collégialement les lignes directrices à privilégier sur le territoire des collectivités

- Rencontre entre services techniques (CD40/CAGD)

Objectif : Etudier et Analyser les cartographies, identifier les pistes de valorisation en lien avec les objectifs déterminés par la collectivité, échanger sur l'animation, sensibilisation des services des collectivités (dont les secrétaires de mairies)

- Rencontre avec les élus (CD40/CAGD)

Objectif : définir la stratégie finale de valorisation par secteur géographique

- Installation du comité territorial

- Rencontres des propriétaires en réunion collective à l'échelle territoriale

Objectif : Identifier les propriétaires intéressés par la démarche

- Rencontres individuelles des propriétaires (cellule d'animation)

Animation territoriale

COPIL :

- Composé et installé par le Conseil Départemental, co-présidé par les Vice-Présidents en charge de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement
- Valide les méthodes de qualification et de valorisation des friches sur les 3 thématiques NAF, orientations, actions
- Suit l'avancement de la mise en valeur
- Evalue les résultats

COMITES TERRITORIAUX :

- Comités territoriaux calqués sur les périmètres des EPCI,
- Composition restreinte : élu de l'EPCI, agents techniques des structures des trois thématiques (animateurs N2000, techniciens rivières..), services du département, autres financeurs et partenaires techniques.
- Chargé du Déploiement du plan d'action opérationnel validé en COPIL
- Rend compte au COPIL

=> Définition d'actions individuelles s'intégrant dans la stratégie globale des territoires

Merci pour votre attention